



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 21 juin 2011

CONNAISSANCE GENERALE DES MARCHES

CAS DES PLANTES MEDICINALES

A/ Elément d'analyse à partir de l'enquête auprès des opérateurs

L'enquête portant sur la connaissance des marchés à partir de la méthodologie proposée lors du Conseil Spécialisé du 1^{er} février 2011 a débuté et permet de dégager des éléments de contexte.

Globalement, la demande sur le marché des plantes aromatiques est plus active que sur celui des plantes médicinales. Le secteur de la cosmétique après avoir connu une période d'accalmie enregistre une forte demande.

Les conditions climatiques n'ont, semble-t-il, pas encore eu de répercussion sur les récoltes à venir du fait principalement de la localisation des cultures en zone irriguée. Cependant, les opérateurs sont inquiets dans le cas où la sécheresse persisterait en raison des restrictions d'eau qui serait appliquée.

Sur le plan réglementaire, la libération de plantes supplémentaire (148 plantes libérées actuellement) n'a pas eu d'effet sur le marché étant donné que ces plantes sont principalement des plantes alimentaires.

Quand à la crainte exprimée par certains opérateurs au regard de la nouvelle réglementation communautaire relative à la commercialisation des médicaments à base de plante, celles-ci ne semblent ni fondées ni mettre en péril un éventuel développement de la production notamment en France.

En effet, cette réglementation prévoit que tout médicament à base de plante doit faire l'objet d'une AMM (autorisation de mise sur le marché) ce qui est déjà le cas en France puisque nombre de ces médicaments destinés au secteur de la phytothérapie et homéopathie doivent disposer actuellement d'une AMM allégée en vue de la commercialisation.

Les problèmes rencontrés avec le Médiateur semblent jouer en faveur de la production de plantes : la filière végétale naturelle est remise en avant.

Cependant, il est encore trop tôt pour savoir si ces retombées positives se pérenniseront bien que des prémices soient observées actuellement.

La production française conventionnelle, à l'instar de la production issue de l'agriculture biologique, est en sous production et ne peut répondre aux demandes du marché.

Ce phénomène pourrait en partie s'expliquer par le basculement de producteurs de plantes sur le secteur des céréales (itinéraire technique plus simple, cours mondiaux soutenus...) notamment en Pologne d'où une demande plus soutenue à la production française.

Le visage agricole polonais est en mutation : moins de main d'œuvre familiale donc plus de recours à la main d'œuvre externe ce qui entraîne une hausse des cours polonais.

Par contre, en France, c'est le secteur de l'aval qui poursuit sa mutation : moins d'acteurs de la transformation, regroupement croissant des entreprises, approvisionnement directement à la source de la part notamment des entreprises et extracteurs ayant une envergure financière solide. Dans ces conditions, le rôle du négoce de proximité s'amenuise au fil du temps du fait de la modification des circuits commerciaux.

Par ailleurs, les événements socio-politiques qui se déroulent dans certains pays comme la Tunisie, l'Egypte ont perturbé certains marchés tels la valériane, la camomille matricaire, la verveine... Ces produits d'importation souffrent d'un défaut de qualité très marqué conjugué à un relèvement des prix et d'une diminution de la production. Cela semble s'accroître au fil du temps.

Aussi, cette situation est une véritable opportunité pour le développement de la production française qui devient plus compétitive au regard de la politique commerciales et qualitative menée par les pays concurrents.

D'ailleurs, l'aval conclut de plus en plus de partenariat avec la production française bien que le prix soit encore un frein à la mise en place de contrats.

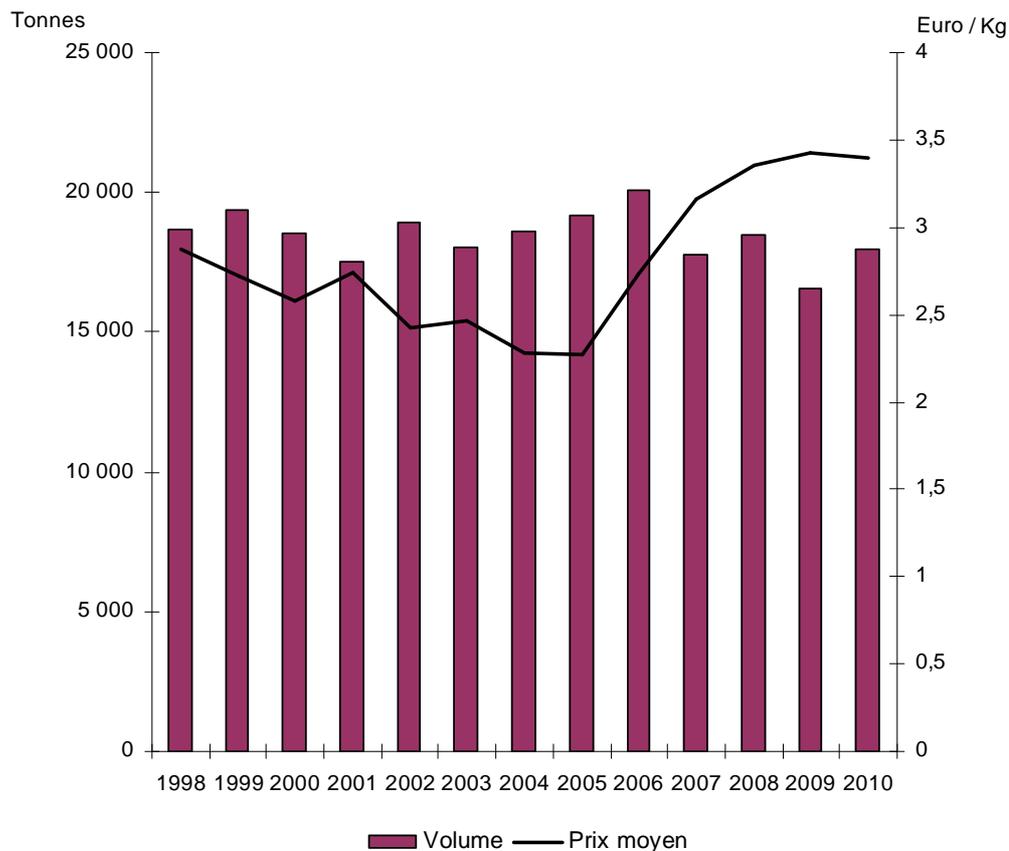
En effet, ils jugent les prix trop élevés bien qu'ils reconnaissent que sur l'aspect qualité, les producteurs français respectent les cahiers des charges et offre une garantie qualitative.

B/ Elément d'analyse à partir des données d'importation

Chapitre 12119085 - Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca et de la paille de pavot ainsi que des fèves de tonka).

ANNEE	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
1998	18 671	53 539	2,87
1999	19 398	52 719	2,72
2000	18 527	47 729	2,58
2001	17 500	48 027	2,74
2002	18 918	45 843	2,42
2003	18 037	44530	2,47
2004	18 580	42 447	2,28
2005	19 205	43 663	2,27
2006	20 062	54 854	2,73
2007	17 782	56 159	3,16
2008	18 461	61 990	3,36
2009	16 555	56 735	3,43
2010	17 998	60 997	3,40

Source : Eurostat



Ce chapitre regroupe plus d'une centaine de plantes y compris quelques plantes aromatiques.

Depuis 2006, le prix moyen au kilo augmente régulièrement tandis que les volumes sont en baisse.

Cette baisse des volumes pourrait s'expliquer par soit :

- un développement de la production française,
- une régression du marché des plantes médicinales,
- une délocalisation des unités d'extraction sur les sites de production.

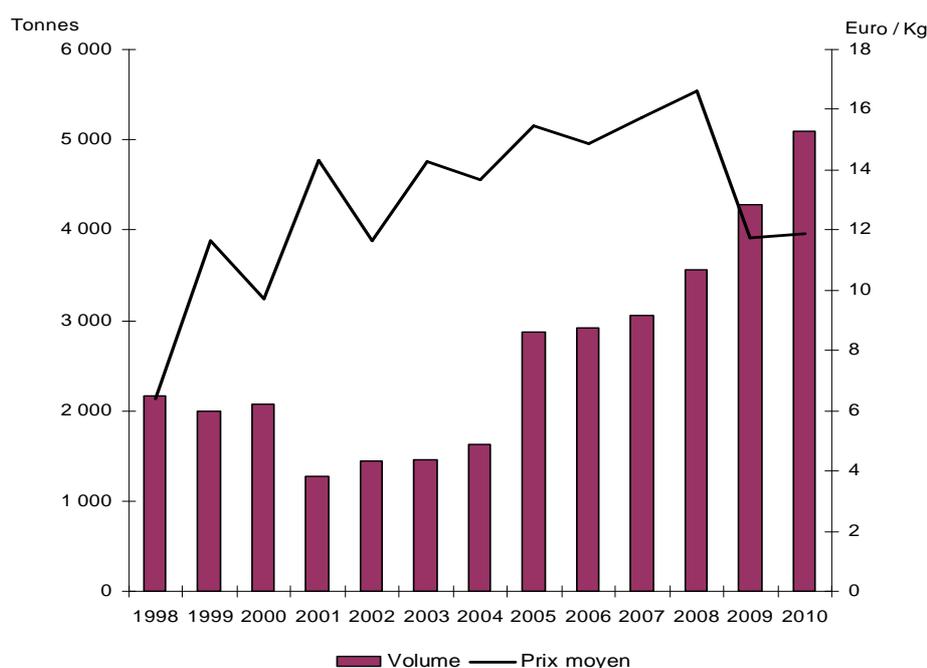
Au vu des importations de sucres et extraits végétaux, on constate que les volumes ont plus que doublé depuis une dizaine d'années tandis que les prix moyens au kilo, après avoir connu une forte augmentation entre 2001 et 2008 sont en très nette régression.

Aussi, la 3^{ème} hypothèse évoquée ci-dessus explique en grande partie le recul des importations françaises de plantes en l'état.

Chapitre 13021980 - Sucrs et extraits végétaux (à l'exclusion des sucrs et extraits de réglisse, houblon, de l'oléorésine de vanille et de l'opium).

ANNEE	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
1998	2 169	13 836	6,38
1999	2 001	23 290	11,64
2000	2 067	20 072	9,71
2001	1 267	18 123	14,30
2002	1 450	16 918	11,66
2003	1 463	20 868	14,27
2004	1 628	22 286	13,69
2005	2 870	44 391	15,47
2006	2 920	43 427	14,87
2007	3 058	48 088	15,73
2008	3 556	59 188	16,64
2009	4 281	50 278	11,74
2010	5 095	60 565	11,89

Source : Eurostat



Importations 2010 - Classement des 5 premiers pays fournisseurs de la France en volume de plantes en l'état.

PAYS	VOLUME (tonne)	VALEUR (milliers d'euros)	PRIX/Kg
Maroc	2 325	5 356	2,30
Chine	2 953	6 594	2,23
Allemagne	1 105	5 957	5,39
Italie	973	5 506	5,66
Inde	1 348	3 744	2,78

Source : Eurostat

En 1999, les 5 premiers pays fournisseurs de la France étaient : le Maroc, l'Inde, l'Allemagne, la Chine et la Tunisie.

En 2010, on retrouve 4 de ces 5 pays dans le classement des fournisseurs réguliers de la France.

La Pologne est un fournisseur de plantes diverses comme le bleuet, le marron d'Inde, la racine de livèche et des écorces d'aubier de tilleul, bardane, saule ...

Ce pays rentre directement en concurrence avec les productions françaises de plantes médicinales notamment de cueillette bien que la culture s'était fortement développée ces dernières années avec, en plus, l'installation d'infrastructures de transformation.

Le Maroc est un fournisseur important de menthe fraîche et de verveine mais aussi de diverses plantes aromatiques comme le thym, romarin, origan, serpolet, graines de coriandre, fenugrec...

L'Inde joue un rôle important sur le marché de nombreuses plantes aromatiques et médicinales notamment pour certains produits : séné, ispaghul, pervenche tropicale, rauwolfia impérial, galanga...

L'Allemagne et l'Italie sont bien représentés du fait de leur importance dans le négoce de plantes et produits extraits de plantes.

La réorganisation des circuits commerciaux de l'Est de l'Europe s'est réalisée au profit du négoce Allemand qui occupe la 1^{ère} place européenne dans le domaine du négoce de plantes en l'Etat.

Quant à l'Italie, en plus de son activité de négoce dans le domaine des plantes en l'état, propose des productions traditionnelles **ET** joue un rôle majeur dans le négoce des sucs et extraits végétaux. Ce pays possède d'importantes unités d'extraction et représente depuis quelques années autour de 60 % des approvisionnements français d'extraits.

La Chine considérée comme un fournisseur irrégulier de la France jusqu'au milieu des années 1990, occupe une place prépondérante depuis sur le marché français sur beaucoup de produits d'herboristerie.

Probablement que l'influence de la médecine chinoise dans laquelle la phytothérapie occupe une place importante n'est pas étrangère à sa position de fournisseur sur le marché.

L'Espagne exporte des branches de ciste, graines de pavot et du romarin pour l'extraction.

CAS DES PLANTES AROMATIQUES

A/ Elément d'analyse à partir de l'enquête auprès des opérateurs

Le marché français des plantes aromatiques feuille sèche notamment celui des mélanges (herbes de Provence mais aussi, grillade, barbecue...) est estimé à environ 650 tonnes (entre 500 tonnes et 800 tonnes selon estimation) par an, auxquelles s'ajoutent 200 à 250 tonnes pour chacune des plantes séparées : thym, romarin, origan et sarriette.

Les Coopératives représentent près de 80 % de la production française de plantes aromatiques séchées (thym, romarin, origan et sarriette) avec plus de 150 tonnes en agriculture conventionnelle.

Aujourd'hui, près de 50 % de la production française est exportée mais depuis 4 ans, le marché français connaît un intense essor notamment au travers du label rouge «herbes de Provence» mais pas seulement : Agrément en 2003, mise en (rayon réelle depuis 2005, en pleine phase de développement en 2008 puis 14 tonnes produites en 2009 et 16 tonnes en 2010. il semble que la courbe de croissance s'établisse sur une moyenne de + 2 tonnes par an.

Le Label rouge a été un levier et a tiré la qualité vers le haut. Il a, en outre, permis d'établir la notoriété des plantes.

En effet, il y a un rééquilibrage qui s'est opéré, avec le développement du Label mais aussi des autres produits avec de nouveaux clients et la progression des ventes auprès des clients traditionnels.

La production française est fortement concurrencée par les pays du Maghreb et de l'Europe de l'Est :

- thym : Pologne, Maroc, Espagne et dans une moindre mesure l'Albanie (voir partie importations par pays)
- romarin : Maroc, Tunisie et Espagne
- origan : Turquie
- sarriette : Albanie

Etant donné les coûts de production (variété, main d'œuvre, contrôle traçabilité, mode d'élaboration, séchage, triage mécanique...) les produits français sont proposés sur le marché de gros à des prix nettement supérieurs à ceux des produits d'importation (voir tableau des importations ci-dessous).

- EVOLUTION DES PRIX MOYENS DE VENTE DANS LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (€/KG)

ANNEE	PRODUIT			
	Thym	Sarriette	Romarin	Origan
2010	7,16	5,25	5,68	6,11
2009	5,12	5,00	5,51	5,61
2006	5,69	3,10	4,78	3,74
2004	4,98	2,33	4,97	3,42

Source : CPPARM

Cependant, ils répondent aux exigences des acheteurs qui demandent, en plus d'une garantie d'origine, une garantie de qualité mais aussi une sécurité en matière d'approvisionnement. La durabilité de l'approvisionnement est devenue un enjeu majeur parmi les demandes exprimées par les clients. Aussi, il semble que l'aval est de plus en plus demandeur d'une contractualisation.

Par ailleurs, l'aval semble plus impliqué dans l'économie sociale : maintien ou création d'emplois. Ce point important pourrait être inscrit comme point de progrès prioritaire dans le cahier des charges devant être mis en place pour une démarche de développement durable concernant les plantes aromatiques.

La production française est donc capable de proposer une gamme qualitative et de relever ces nouveaux défis notamment la sécurité d'approvisionnement.

Pour ce faire, plusieurs pistes ont été suivies par certaines organisations de producteurs :

- création d'une Union de coopératives qui a permis de rassurer les utilisateurs en matière de volume mais aussi d'identification des produits,
- accroissement des surfaces cultivées en 2010 dans les groupements du fait d'une implication forte en matière financière et technique mais aussi grâce au soutien financier de FranceAgriMer au travers d'une aide à la plantation.

• EVOLUTION DES SUPERFICIES FRANÇAISES DE PLANTES AROMATIQUES (HECTARE)

ANNEE	PRODUIT				TOTAL
	Thym	Sarriette	Romarin	Origan	
2009	211	50	49	57	367
2008	227	50	53	58	388
2007	277	36	83	69	465
2005	303	34	93	59	489

Source : CPPARM

• EVOLUTION DES SUPERFICIES FRANÇAISES DE PLANTES AROMATIQUES (HECTARE)
DANS LES STRUCTURES COLLECTIVES DE PRODUCTION

ANNEE	PRODUIT				TOTAL
	Thym	Sarriette	Romarin	Origan	
2009	151	42	35	35	263
2008	183	45	45	43	316
2007	220	33	53	34	340
2005	247	25	51	31	354

Source : CPPARM

Pour rappel, une baisse des surfaces avait été enregistrée ces trois dernières années en raison d'arrachages opérés par les producteurs et qui n'avaient pas replanté par la suite. Cet arrachage avait été motivé par une demande importante pour le Label rouge qui n'avait finalement pas abouti.

Ces groupements ont également engagée une politique de démarchage de nouveaux producteurs en lien avec les services départementaux qui a abouti à la reconversion de viticulteurs vers la culture de plantes aromatiques.

FranceAgriMer en concertation avec les organisations de producteurs pourrait se charger d'explorer le casier viticole détenu par les services départementaux pour identifier les potentielles exploitations pouvant se diversifier d'autant que la société du Canal de Provence devrait remettre 300 hectares en irrigation.

Un travail collaboratif pourrait déboucher sur l'élaboration de projets d'installation selon différentes typologies d'exploitations.

B/ Elément d'analyse à partir des données d'importation

Chapitre :

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)
09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

- EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO

Année	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)
1988	649	1,18
1990	436	1,32
1992	471	1,56
1994	400	1,69
1996	399	1,72
1998	496	1,51
2000	765	1,47
2002	570	1,37
2004	592	2,27
2006	417	1,54
2008	437	3,25
2010	562	2,62

Source : Eurostat

Chapitre :

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

- EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO PAR PAYS

Année	PAYS							
	Espagne		Maroc		Albanie		Pologne	
	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)
1988	342	1,61	251	0,55	19	1,59	1	3,42
1990	194	1,88	178	0,69	60	1,39	-	-
1992	117	1,89	149	0,87	108	1,76	90	1,82
1994	67	3,14	182	0,84	62	2,02	79	1,71
1996	140	1,85	132	0,80	58	1,94	40	2,69
1998	65	1,84	181	0,66	72	1,67	123	1,44
2000	50	2,33	199	0,98	39	0,96	419	1,46
2002	10	2,85	132	1,14	30	1,14	379	1,30
2004	26	4,32	147	0,96	7	1,43	309	2,29
2006	25	3,55	91	1,01	58	1,28	198	1,08
2008	12	4,84	51	1,71	20	2,04	203	2,26
2010	29	4,47	120	1,33	5	1,60	332	2,51

Source : Eurostat

Commentaire :

Les importations françaises de thym entier depuis une vingtaine d'années se situent entre 400 et 600 tonnes à l'exception de l'année 2000 où elles avaient atteints un niveau record de 765 tonnes.

Parallèlement, à partir de 2004, les prix ont enregistré une hausse sensible, se situant entre 2,27 et 3,25 €/kg contre une fourchette allant de 1,18 à 1,72 €/kg les 15 précédentes années.

Cependant, les prix sont encore très inférieurs à la production française, de l'ordre de 50 %. Ce maintien des prix relativement bas est dû principalement aux exportations de Pologne (2,51 €/kg) qui représentent 60 % des volumes importés en 2010 contre une moyenne de 50 % durant les dix dernières années.

Cette augmentation des volumes pourraient peut-être mise en relation avec la diminution des volumes produits à la production française bien que le produit polonais soit, semble-t-il, d'une qualité inférieure.

L'Espagne qui fournissait du thym issu principalement de la cueillette n'est quasiment plus présent sur le marché français depuis 10 ans en raison du désintérêt pour cette activité estimée pas assez rémunératrice. Les prix, cependant, sont doubles de ceux pratiqués par la Pologne.

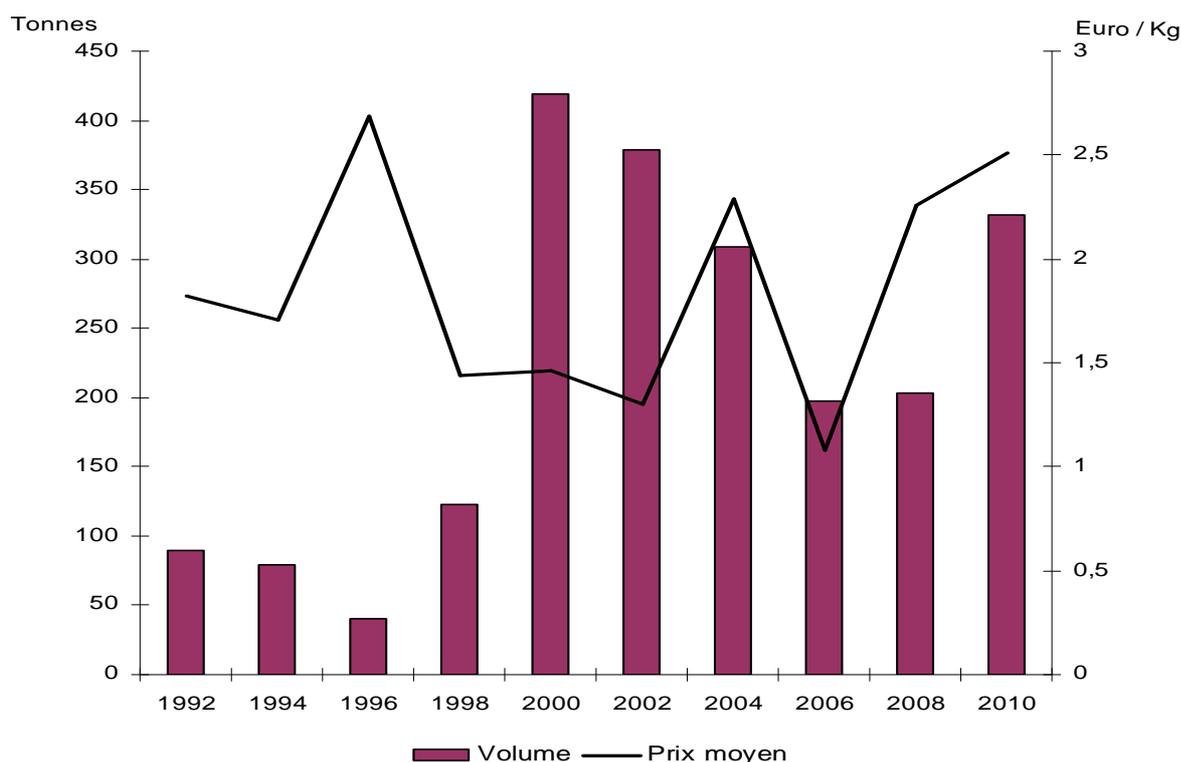
L'Albanie comme l'Espagne est devenu un fournisseur négligeable du marché français mais à des prix toujours relativement bas.

Le Maroc, est un fournisseur régulier de la France mais pour un thym d'une variété différente. Les prix offerts par ce pays sont encore d'un niveau peu élevé.

Les volumes exportés par l'Allemagne et la Belgique sont irréguliers bien que ces deux pays sont traditionnellement présents sur le marché français.

Comme pour le thym broyé, l'Allemagne exporte très probablement des produits issus de l'agriculture biologique.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS POLONAISES DE THYM NON BROYE NI PULVERISE



Chapitre :

09104019 jusqu'en 2007 : thym broyé ou pulvérisé

09109939 jusqu'à aujourd'hui : thym broyé ou pulvérisé

- EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO

Année	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)
1988	25	2,89
1990	19	1,46
1992	17	1,52
1994	16	5,51
1996	51	1,56
1998	47	1,94
2000	26	6,46
2002	64	4,54
2004	80	5,15
2006	94	5,37
2008	188	2,81
2010	164	4,08

Source : Eurostat

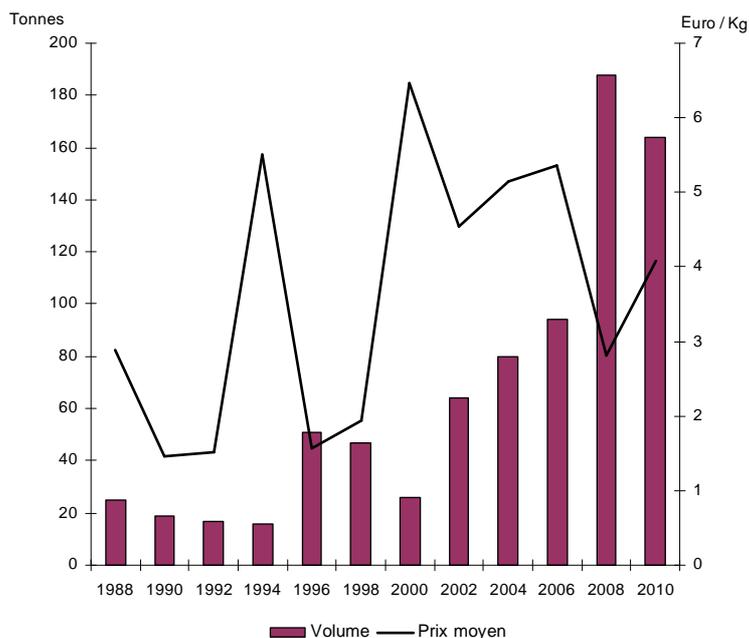
Commentaire :

Les volumes importés étaient limités jusqu'en 1994 mais, depuis, ceux-ci ont enregistré une progression importante, atteignant 164 tonnes en 2010 contre 16 tonnes en 1994.

Parallèlement, les prix ont également enregistré une progression importante. Certainement que ces hausses conjuguées sont le fait d'importations françaises de thym broyé issu de l'agriculture biologique.

En effet, l'Allemagne approvisionne le marché français à des prix très élevés induisant que les produits concernés sont bio.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE THYM BROYE OU PULVERISE



C/ Elément d'analyse à partir des données d'exportation

Chapitre :

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)
 09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

- EVOLUTION DES EXPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO

Année	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)
1988	370	1,84
1990	213	2,25
1992	114	2,71
1994	227	3,18
1996	158	3,98
1998	188	4,06
2000	272	3,18
2002	249	4,66
2004	395	6,22
2006	338	5,96
2008	136	9,68
2010	148	14,54

Source : Eurostat

Chapitre :

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet)

- EVOLUTION DES EXPORTATIONS EN VOLUME ET PRIX MOYEN PAR KILO PAR PAYS

ANNEE	PAYS																			
	Etats-Unis		Japon		Australie		Canada		Pays-Bas		Suède		Nigéria		Allemagne		UEBL		Royaume-Uni	
	Volume (en tonne)	Prix/Kg (en euro)																		
1988	195	1,33	32	1,02	21	1,81	19	2,11	18	2,13	10	6,98	1	2,41	14	2,79	13	2,79	3	2,90
1990	57	1,46	41	1,11	11	2,02	20	1,75	6	2,92	7	6,48	7	2,78	23	3,22	3	5,42	1	3,26
1992	7	2,34	21	1,26	10	2,61	3	1,69	19	2,36	2	6,67	2	2,14	2	5,55	3	7,30	2	5,89
1994	52	1,79	23	1,34	3	1,51	6	1,34	23	2,60	23	6,73	-	-	4	6,91	18	2,88	6	6,38
1996	44	2,14	23	1,47	12	4,46	4	2,98	6	4,42	7	6,46	17	1,92	11	6,27	9	9,77	10	7,77
1998	8	3,17	11	1,98	15	1,99	7	2,79	13	5,48	16	6,10	12	4,02	37	5,30	13	6,35	15	2,90
2000	4	4,25	11	1,81	2	1,-	5	2,48	12	4,76	-	-	-	-	25	5,68	9	6,46	23	3,05
2002	56	3,27	18	1,47	7	1,87	6	1,53	15	4,27	-	-	28	8,98	42	5,95	5	4,38	17	4,65
2004	56	2,86	6	1,92	3	1,51	6	1,93	7	8,42	42	7,24	65	12,37	49	5,97	7	4,75	55	4,52
2006	66	4,86	15	1,69	-	-	8	2,59	8	3,38	61	7,67	36	13,27	28	5,76	5	5,51	42	5,01
2008	12	2,83	1	5	-	-	-	-	0,5	10	-	-	62	13,80	3	7,48	4	12,77	6	9,59
2010	-	-	-	-	-	-	-	-	2	12,89	-	-	72	17,67	11	2,74	7	17,33	32	12,26

Source : Eurostat

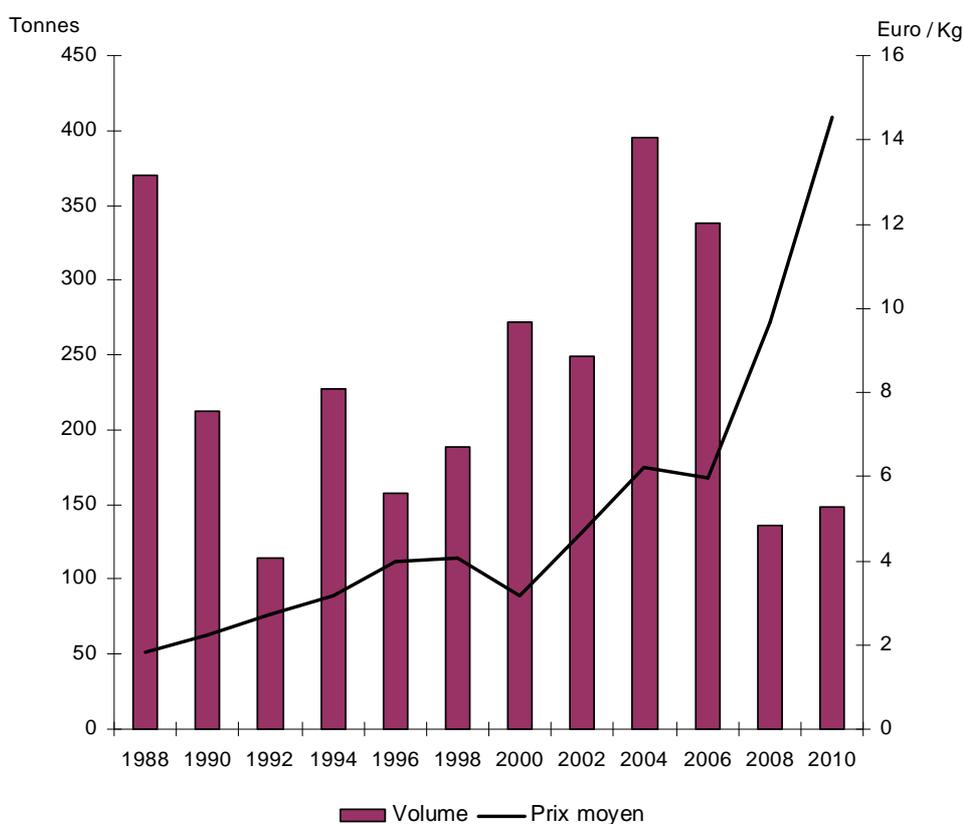
Commentaire :

Le thym français, produit reconnu de qualité supérieure, se valorise très bien à l'exportation comme le montre la progression des prix enregistrés à l'exportation.

Cette situation s'est accentuée depuis 2004 et encore plus fortement depuis 2008 coïncidant avec une baisse des volumes exportés et donc la baisse des volumes produits en France.

Notons toutefois qu'une partie des exportations correspond également à des opérations de négoce.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE THYM NON BROYE NI PULVERISE



Seuls les pays développés permettent de valoriser le thym français à des prix compatibles avec les coûts de production. Les clients de la France sont principalement les pays d'Europe du nord.

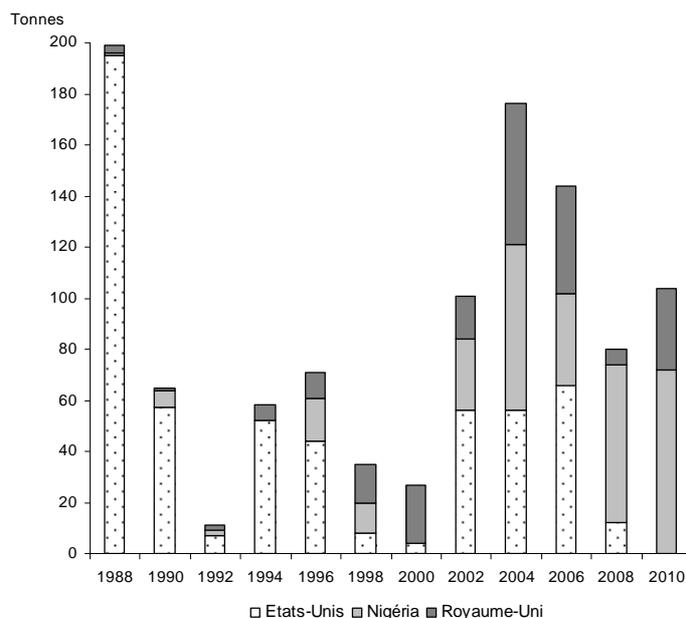
Cependant, le Nigéria apparu sur le marché comme client régulier depuis 2002 effectue des achats auprès de la France pour des volumes non négligeables et à des prix supérieurs aux autres pays acheteurs.

Globalement, bien que la France soit déficitaire en production bio, une partie de ses exportations doit être concernée par ces produits vus le niveau de prix atteint vers certaines destinations. Il s'agit très probablement d'opérations de négoce.

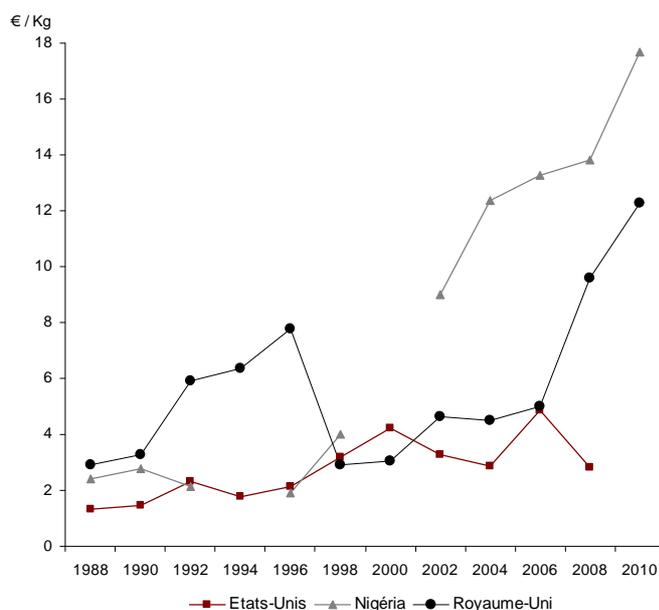
Les Etats-Unis d'Amérique du Nord qui étaient un débouché régulier de la France, après une forte diminution de ces importations en 2008, n'apparaît plus comme client en 2010.

Par ailleurs, on peut constater, contrairement aux dires des opérateurs, que le marché américain se fournit en produit de valeur moindre et donc probablement de qualité standard.

EVOLUTION DES VOLUMES EXPORTES VERS LES 3 PRINCIPAUX PAYS



EVOLUTION DES PRIX MOYENS



Nota bene : En ce qui concerne le thym broyé, les exportations sont extrêmement limitées, allant de 13 à 60 tonnes durant la période 1988-2010.